



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2017

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Stéphanie Rappaz Saillen (PDC), Evelyne Saillen (PLR), Damien Coutaz (PDC), François Farquet (PDC), Raoul Panchard (PLR), Gaël Rappaz (PDC), Frédéric Rey-Bellet (PDC).

Suppléants : Annick Barman (PDC), Véronique Chételat-Maye (AdG), Catherine Frossard (PDC), Laurence Mottiez (PLR), Guillaume Barman (PLR), Patrick Genoud (PDC).

1. PRÉAMBULE

Le budget 2017 a été approuvé par le Conseil municipal le 19 octobre 2016 et a été mis à notre disposition sur le site de la commune en date du 10 novembre 2016.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse du budget 2017 : les 21 et 28 novembre, et le 5 décembre 2016.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la dernière séance, nous avons invité le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le responsable des finances, Léonard Roserens, à répondre à nos questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucune question sur ce chapitre.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

100.318.01 p.10 Frais de conservation du cadastre

Qu'est-ce qui entre dans cette rubrique? Pourquoi cette différence entre 28'000 CHF au budget 2016 et 45'000 CHF au budget 2017?

Cela concerne les honoraires du géomètre pour la mise à jour des documents cadastraux (tout changement au registre foncier + mise à jour des bâtiments). Le trend semble indiquer que la tendance correspond d'avantage aux comptes 2015 qu'au budget 2016, lequel a été

sous-estimé. En fonction d'une loi cantonale, les mutations privées sont autofinancées (nouvelles constructions et mises à l'enquête).

113.319.00 p.12 Frais divers

Pourquoi cette rubrique augmente sensiblement entre le budget 2016 (2'000 CHF) et le budget 2017 (8'500 CHF)?

Trois places de parc sont louées à la société Lithos pour un total de CHF 4'500 CHF par an. Anciennement cette charge n'était pas imputée dans ce dicastère mais englobée dans le budget global de la Municipalité. Une correction a été apportée pour le budget 2017.

113.452.00 p.13 Participation Communes

Cette rubrique passe de 207'342 CHF aux comptes 2015, à 217'000 CHF au budget 2016, puis à 273'000 CHF au budget 2017. Comment justifier cette augmentation? Quelle est la clé de répartition entre les Communes?

Il y a eu le remplacement d'un poste à 50 % par un poste à 100 %. De plus, le salaire était projeté sur 9 mois pour l'engagement d'un ASP supplémentaire. Et il y a aussi eu l'amortissement comptable d'un nouveau véhicule. La répartition entre les communes se fait en fonction de la population (c'est un des critères) ainsi que d'une clé de répartition établie dans la convention intercommunale, le calcul étant complexe.

120.300.00 p.14 Juge et vice-juge

Le montant de cette rubrique est toujours de 20'000 CHF, entre 2015 et 2017. N'aviez-vous pas exprimé l'intention de revaloriser ce poste, suite à la fusion du cercle judiciaire avec Collonges?

La masse de travail ne pouvant pas être mesurée pour l'heure, il a été volontairement décidé de maintenir le budget des années précédentes, en laissant le soin à la nouvelle législature de fixer les conditions salariales. Dans un premier temps, la rémunération s'effectuera de manière forfaitaire et un décompte des heures sera établi. Ceci permettra de discuter et établir une rémunération adéquate dans le courant de l'année prochaine.

121.390.01 p.15 Partic. Ministère public Commune siège

Le montant de cette rubrique a augmenté chaque année : 42'600 CHF aux comptes 2015, 57'600 CHF au budget 2016, 60'000 CHF au budget 2017. Pourquoi?

La commune siège (St-Maurice) prend à sa charge le 30 % du coût des locaux. La différence provient du fait que l'année 2015 n'était pas complète (location uniquement sur 9 mois). De plus, la surface des nouveaux locaux est supérieure à la surface des anciens locaux. Enfin, un coût identique au mètre carré est appliqué pour tous les locataires du bâtiment Lavigerie.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

211.331.00 p.24 Amortissement ordinaire Collège de la Tuilerie

Lire le chapitre 4.1 sur les amortissements, pages 10 et 11.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

300.331.00 p.30 Amortissement ordinaire Médiathèque

Lire le chapitre 4.1 sur les amortissements, pages 10 et 11.

303.365.001 p.32 Centre d'animation La Dzèbe

Pourquoi ajouter 20'000 CHF au budget 2017? La Commission de gestion sollicite une présentation détaillée des activités de la Dzèbe lors de la prochaine séance plénière afin de mieux comprendre la situation.

La demande sera transmise à la conseillère communale en charge. Le Conseil communal fait le constat suivant : actuellement, les activités de la Dzèbe reposent sur un poste d'éducateur socio-culturel à 60%; or cette situation ne donne pas satisfaction; l'idée est donc d'engager, en plus, un étudiant de la HES à 50%, qui bénéficiera de l'encadrement de la HES, dans le but, notamment, d'encadrer les jeunes à l'extérieur. Toutefois, nous laissons la Conseillère en charge répondre de manière plus détaillée aux nombreuses questions de la Commission de gestion, par le biais d'une présentation lors de la prochaine séance plénière.

Suite à la présentation, la Commission de gestion propose au Conseil général de se prononcer sur l'augmentation de 20'000 CHF de ce compte, afin de décider s'il faut laisser le montant de 80'000 CHF au budget ordinaire 2017, tel que présenté, ou proposer un amendement pour le ramener à 60'000 CHF. La différence de 20'000 CHF pourra faire l'objet d'une allocation ultérieure.

303.365.009 p.32 Fête de la musique

Au budget 2017, apparaît un montant de 6'000 CHF. Que comprend-il? Remarque : la fête de la musique a été remplacée par la fête de la maison des arts.

Ce montant comprend la prise en charge de la publicité (affiches + tous ménages), la location de la scène (Scenemobile) et de la sonorisation de celle-ci durant la fête. Grâce à cela, les recettes générées durant cette journée profitent aux sociétés organisatrices.

303.365.091 p.32 Manifestations diverses

Selon le commentaire de la page 29, pourquoi ne pas spécifier dans le libellé qu'il s'agit de Nuances pop? Ou d'introduire une rubrique propre à Nuances pop? Par ailleurs, pourquoi comptabiliser ces dépenses sous le poste 303 dédié aux sociétés locales?

La dénomination plus générale du compte permet d'éviter de se retrouver avec un libellé qui deviendrait obsolète en cas de changement (cf Fête de la Musique ci-dessus...) et de garantir une meilleure lecture / pérennité des comptes. C'est dans le 303 car ce compte existait dans le chapitre général culture (chapitre 3). Nuances pop est d'ailleurs une manifestation culturelle.

303.365.092 p.32 Aula de la Tuilerie

Que financera ce montant de 20'000 CHF? Est-ce une mise en valeur? Lors de l'utilisation de l'Aula (par l'école ou d'autres associations), y a-t-il une imputation?

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises pour mettre en valeur l'Aula en proposant une programmation artistique complémentaire (concerts, conférences, cinéclub, etc.)

- *La Fondation du Théâtre du Martolet sollicite déjà beaucoup d'engagement de la part de ses membres bénévoles et ceux-ci ne souhaitent pas étoffer leur programme à l'Aula*
- *Après discussion avec Tiffany Müller, nous allons proposer l'an prochain quelques rendez-vous culturels dans ce lieu (jazz, chanson, documentaires, conférences, ...)*
- *Pour une première expérience, ceux-ci risquent de ne pas être autofinancés, en raison notamment d'un effort publicitaire accru à apporter pour le lancement de ces nouveaux rendez-vous*
- *La recherche de soutiens, publics ou privés, n'est non plus pas garantie pour un nouveau concept. Ils pourront peut-être être obtenus dans un second temps.*

Il n'y a pas d'imputation aux écoles lors d'une activité / utilisation scolaire. En revanche, la location de l'Aula pour des activités / utilisations extrascolaires, pour tout locataire, s'effectue contre rémunération. Par exemple, Les Tréteaux du Parvis paient pour l'utilisation de la salle, lors de leur répétitions et spectacles. Le poste 303.427.04 de la page 33 regroupe les locations facturées de l'Aula.

330.31 p.34 Biens, services et march.

Pourquoi ces rubriques ont augmenté entre le budget 2016 et le budget 2017?

Les charges étaient de 102'000 CHF en 2014 et 107'000 CHF en 2015. Bien que la volonté de diminuer ces coûts soit bien réelle, le budget 2016 semble malgré tout trop optimiste, raison pour laquelle le montant attribué à ce poste a été revu à la hausse lors de l'établissement du budget 2017.

340.435.00 p.36 Entrées piscine

340.490.01 p.36 Entrées piscine EP

Le montant de la rubrique 340.435.00 augmente encore au budget 2017: il passe de 145'000 CHF au budget 2016 à 175'500 CHF au budget 2017. Cette augmentation est-elle due à l'introduction des nouveaux horaires, et en particulier à l'ouverture sur le temps de midi?

En revanche, le montant de la rubrique 340.490.01 diminue de 35'000 CHF au budget 2016 à 10'000 CHF au budget 2017. Est-ce que certaines écoles de communes voisines ne viennent plus à Saint-Maurice?

L'augmentation des entrées globales (poste 340.435.00) est effectivement liée aux nouveaux horaires d'ouverture. En revanche la mise en place du système électronique pour les entrées fait que seules les entrées effectives sont refacturées aux écoles (poste 340.490.01 pour les écoles de Saint-Maurice; inclus dans le poste 340.435.00 pour les écoles des autres villes). Auparavant, la refacturation se faisait sur la base de l'ensemble des élèves scolarisés. Cette estimation était, par conséquent, supérieure au nombre exact d'entrées, ce qui explique la baisse du montant du poste 340.490.01. Une diminution similaire, et pour la même raison, est d'ailleurs constatée pour les écoles des villes voisines, mais le montant concerné est intégré au montant du poste 340.435.00, qui englobe également les entrées du public. Mais, il n'y a aucune école des communes voisines qui ne vienne plus à Saint-Maurice.

350.317.01 p.38 Jumelage Obersiggenthal

Pourquoi n'y a-t-il aucun montant au budget 2017? De mémoire, le Conseiller en charge avait inscrit un montant au budget 2017 pour le jumelage d'Obersiggenthal. Qu'en est-il?

Il s'agit d'une erreur d'imputation : le budget lié au jumelage Obersiggenthal figure sous le compte n° 350.317.00.10.

390.362 p.39 Paroisse catholique ***390.362.00 p.39 Paroisse catholique**

Pourquoi avoir changé de rubrique entre comptes 2015 et budgets 2016 et 2017?

Le compte correct est celui des budgets 2016 et 2017, soit le compte 390.362.00. Le n° 390.362 n'est pas un compte mais une rubrique. En outre, l'astérisque demeure.

391.362.00 p.39 Paroisse protestante

Pourquoi ce montant augmente de 16'500 CHF entre le budget 2016 (57'000 CHF) et le budget 2017 (73'500)?

L'augmentation est liée principalement à la location de nouveaux locaux, au sommet de la villa de la Tuilerie, dans l'ancien appartement du concierge.

2.4 SANTÉ

Entre 2012 et 2014, nous avons entre 10% et 20% d'augmentation dans ce chapitre. Pourquoi n'y a-t-il plus cette progression entre 2015, 2016 et 2017? Est-ce bien juste ou quelque chose a-t-il été oublié?

L'augmentation principale a été enregistrée entre l'exercice 2013 et celui de 2014. A l'époque, la justification suivante avait été donnée : « Il y a eu une augmentation du personnel engagé au CMS et une augmentation des tarifs de prestations d'aide au ménage, selon le budget validé par le canton. ». Depuis lors, seuls les coûts liés au financement du dispositif pré-hospitalier ont augmentés cette rubrique. Les frais du CMS sont donc stables.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

540.436.03 p.45 Honoraires pour curatelle

Cette rubrique augmente de 144'500 CHF au budget 2016 à 230'000 CHF au budget 2017. Ces revenus seront-ils effectivement perçus, étant donné que les personnes bénéficiaires sont justement sous curatelle? Ou bien est-ce une imputation quelconque?

Ce n'est pas une imputation, mais bien des honoraires facturés qui permettent à cette rubrique de tendre à un autofinancement. Les coûts devant être supportés par la Municipalité sont comptabilisés sous le compte n° 549.352.00. Les honoraires pour curatelle sont traités comme suit : lorsque le curateur appartient à la même famille, il renonce dans la plupart des cas à une rémunération; dans tous les autres cas, le curateur est rémunéré à raison d'un montant entre 2'500 CHF et 4'000 CHF par an. Si la personne sous curatelle en a les moyens, elle répond de ces honoraires. Dans le cas contraire, c'est la Commune qui les prend en charge. Le compte n° 540.436.03 correspond donc au total des honoraires facturés

aux personnes sous curatelle. Le compte n° 549.352.00 correspond aux honoraires que la Commune doit prendre en charge, ce qui représente environ 1/3 des honoraires facturés.

580.366.00 p.49 Secours occasionnels aide sociale

Par rapport aux comptes 2015 (418'451 CHF), cette rubrique diminue fortement au budget 2017 (325'000 CHF). Selon la remarque de la page 43, il s'agit de la modification de la loi cantonale. En quoi consiste cette modification et comment arrive-t-on à cette diminution d'environ 90'000 CHF?

Une baisse avait déjà été envisagée lors du budget 2016. Cette tendance se poursuit selon les chiffres transmis par le canton du Valais. Le canton avait décidé de baisser l'aide octroyée aux familles nombreuses ainsi qu'aux jeunes entre 18 et 25 ans. En effet, à l'époque l'aide octroyée pour ces derniers était supérieure au salaire perçu lors d'un apprentissage. Pour rappel la charge imputée dans ce compte est le résultat d'une répartition cantonale et non pas les coûts générés sur le territoire Agaunois. En effet, la Commune donne de l'argent aux bénéficiaires de l'aide sociale, puis envoie le décompte à l'Etat du Valais, qui opère une répartition entre le Canton (70%) et les communes (30%).

590.319.00 p.51 Forum social

Qu'est-il advenu de ce projet, pour lequel un montant de 10'000 CHF avait été mis au budget 2016, et qui n'est pas reconduit au budget 2017?

Ce projet avait été prévu uniquement pour l'année 2016. Il n'y a pas de projet concret pour 2017. A charge au nouveau responsable de ce dicastère d'amener de nouvelles idées lors de la prochaine législature.

2.6 TRAFIC

610.331.03 p.54 Amortissement ordinaire Av. d'Agaune

Lire le chapitre 4.1 sur les amortissements, pages 10 et 11.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

720.314.05 p.63 Actions environnementales

En quels termes s'est arrêtée la collaboration avec les scouts? Sous quelle rubrique était comptabilisé le ramassage du papier par les scouts? Est-ce que la collaboration avec les scouts pourrait être comptabilisée dans le chapitre des subventions accordées aux sociétés locales et culturelles?

L'objectif est vraiment d'intégrer le groupe scouts dans un projet environnemental, raison pour laquelle un montant a été porté dans cette rubrique et non pas dans les subventions accordées, même si, ce faisant, nous aidons les scouts. Anciennement la contribution qui leur était octroyée était comptabilisée dans le compte n° 720.318.26 « Ramassage et transport papier ».

790.311.02 p.69 Logiciel informatique

Quel est le détail de ce montant de 10'000 CHF?

L'augmentation concerne principalement le coût annuel d'un logiciel pour le traitement des autorisations de construire. On trouve également dans ce compte un forfait annuel de 3'700 CHF pour la maintenance du SIT (Système d'information du territoire).

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

8 p.76 Total économie publique

Les charges et les revenus de fonctionnement augmentent d'environ 15% au budget 2017 par rapport au budget 2016. Comme l'expliquer?

	Budget 2016	Budget 2017	Augmentation	Pourcentage
Charges	CHF 2'998'800	CHF 3'469'500	CHF 470'700	15.70 %
Revenus	CHF 3'084'100	CHF 3'552'100	CHF 468'000	15.17 %

La différence principale provient principalement du service électrique, qui voit ses charges évoluer, d'une part, en fonction de la consommation effective, et, d'autre part, de l'ajustement des tarifs en vigueur. Ce service étant autofinancé, les recettes évolues de manière identique. Le prix de l'électricité et le timbre vont donc augmenter en 2017.

830.365.04 p.73 Manifest. extraordinaire

Que représente ce montant de 30'000 CHF? S'il s'agit de Lumina ou de Nuances pop, pourquoi les deux événements ne sont pas comptabilisés de la même manière? Les commerces ont-ils participé financièrement à Nuances Pop? A combien sont estimées les retombées financières de ces deux événements?

- *Il s'agit de Lumina (participation communale 2016 = 20'000 CHF à 25'000 CHF sur un budget total de 116'000 CHF)*
- *La question de regrouper Nuances Pop et Lumina dans la même rubrique ne charge que le chapitre Tourisme alors que les deux événements relèvent également du culturel.*
- *Les commerces n'ont pas participé financièrement à Nuances Pop, il s'agissait d'une animation de l'OT.*
- *Il n'y a pas eu d'estimation des retombées financières, elles concernent essentiellement les restaurateurs dont l'ensemble s'est déclaré très satisfait.*

840.427.00 p.74 Location Grotte-aux-Fées

Comment est calculé le montant de ce poste, qui passe de 26'892 CHF aux comptes 2015, à 20'000 CHF au budget 2016, puis à 25'000 CHF au budget 2017? Est-ce un loyer? ou un pourcentage du chiffre d'affaire? Autrement dit, est-ce un montant fixe ou variable?

Un loyer fixe est perçu auquel il faut ajouter un pourcentage du chiffre d'affaires.

860.312.03 p.75 Achat acheminement

Cette rubrique passe de 590'000 CHF au budget 2016 à 960'000 CHF au budget 2017. Comment expliquer une telle différence?

Cette augmentation résulte d'une procédure engagée par l'EICOM (Commission fédérale de l'électricité) vis-à-vis des SIL (Services industriels de Lausanne) et d'une recommandation de

la même ECom au sujet de la définition d'une zone de desserte et de l'obligation d'avoir un timbre unique pour l'ensemble des clients raccordés au même niveau de tension, alors que le SES (Service électrique de Saint-Maurice) bénéficiait jusqu'alors d'un tarif préférentiel par rapport aux distributeurs vaudois.

860.314.021 p.75 Entretien réseau écl. publ (hors sol)

Qu'est-ce qui entre dans ce poste? N'existe-t-il plus désormais? Le poste 620.312.02 (Eclairage public, entret.) à la page 55 a-t-il une relation avec le poste 860.314.021?

Toute la partie hors sol est propriété de la Municipalité et non pas du service électrique selon l'ECom. Dès lors il convient de comptabiliser à l'avenir les charges y relatives sous le compte n° 620.312.02.

860.314.034 p.75 Frais Energies renouvelables

Que représente ce montant et pourquoi disparaît-il aux budgets des deux dernières années?

Il s'agit des frais occasionnés lors du raccordement d'une installation photovoltaïque. Si une telle installation devait voir le jour en 2017 les coûts y relatifs seraient enregistrés dans le compte n° 860.314.02 (Entretien réseau) et ce, afin de ne pas multiplier les comptes.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

942.31 p.83 Biens, services et march.

Le montant de la plupart des postes qui concernent l'entretien des bâtiments augmente, par exemple les postes 942.313.01, 942.314.011, 942.314.051 et 942.314.071. Pourquoi?

Au regard de l'exercice 2016, il convient d'ajuster certains budgets qui étaient à 1'000 CHF. Notons également que certains bâtiments étaient en rénovation les années précédentes (Lavigerie – Tuilerie Sud), raison pour laquelle les charges y relatives étaient aussi faibles.

942.42 p.83 Revenus des biens

Sous quelle rubrique apparaît la location de la Tuilerie Central concernant le psychiatre?

Rubrique 942.423.05 qu'il conviendra à l'avenir de nommer uniquement « Location Tuilerie ».

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Investissements nets dans les comptes 2015

Dans les commentaires des comptes d'investissement, à la page 87, il est mentionné des investissements nets dans les comptes 2015 d'un montant de 1'375'860 CHF. A la page 104, en revanche, le total des investissements nets dans les comptes 2015 s'élève à 1'405'261 CHF. Quel est le bon montant?

Le montant correct est de CHF 1'375'860.12. La différence de CHF 29'401.30 provient du compte n° 029.610.00 qui n'a pas été repris informatiquement dans le report des comptes.

342.506.02 p.95 Etude et réalisation espace jeux

Le commentaire de la page 88 mentionne plusieurs projets - skatepark, pumtrack, parc de jeux d'Epinassey - réunis dans un seul montant de 150'000 CHF. Quelle est la répartition du

montant global pour chaque projet? La crainte de la Commission de gestion est de valider un montant commun, qui pourrait être utilisé en entier par un seul projet, au détriment des autres. La Commission de gestion souhaite une présentation détaillée en séance plénière, afin de mieux comprendre les détails de ce poste, en particulier l'état de la demande, la façon dont les différents projets seront réalisés et financés, et les différentes échéances envisagées ou envisageables.

L'ordre de réalisation des deux projets englobés dans ce poste dépendra de leur avancement. D'un côté, il y aura un ride park, qui se composera d'un skatepark et d'un pumtrack, de l'autre la place de jeux d'Epinassey. Le Conseil municipal a choisi de regrouper les deux projets sous une rubrique commune. Ceci présente l'avantage qu'en cas de retard de l'un des deux projets, l'autre projet peut continuer d'avancer, la somme commune du compte pouvant être utilisée pour l'un ou l'autre des deux projets. L'idée est d'inscrire les deux projets au budget 2017. Peut-être seront-ils réalisés tous les deux en 2017. Peut-être que le ride park sera réalisé à la fin 2017 et la place de jeux d'Epinassey au début 2018, ou l'inverse. Afin de garantir la réalisation des deux projets, ce compte pourra être réévalué d'année en année, et être étalé sur plusieurs exercices, au gré de la réalisation des deux projets.

En ce qui concerne la place de jeux d'Epinassey, plusieurs variantes ont été proposées par le service technique. La variante d'un terrain de football a été retenue, car elle répond plus à la demande : dans le quartier de la Borette, on constate que l'aire de jeux est sous-utilisée, alors qu'il y a toujours du monde au terrain de football. A terme, le second terrain à Epinassey pourra accueillir un lieu de détente et de rencontre avec des toboggans, et autres jeux pour enfants.

L'aspect « prioritaire » de ce compte vient du fait que Lavey, Massongex et Evionnaz ont inscrits dans leur budget 2016 des montants qu'ils verseront si le projet de ride park se réalise. Ces montants étant prévus pour l'année 2016, il n'y a aucune garantie que Lavey, Massongex et Evionnaz acceptent de les reporter en 2017 ou au-delà, ce qui imposerait, en cas de refus, de rechercher d'autres sources de financement.

En ce qui concerne le ride park, l'impulsion vient de l'association de jeunes issus de la Dzèbe et de la SD, qui avait également le projet d'un pumtrack, après en avoir visité un et approché l'entreprise qui l'avait réalisé. La création d'un ride park, avec, d'une part, un skatepark, et d'autre part, un pumtrack apportera une plus grande dynamique qu'une seule de ces deux parties. En outre, un projet à long terme sera plus intéressant qu'une réalisation ponctuelle qui répond à une demande dans l'immédiat, mais qui pourrait être à l'abandon dans quelques années. Nous laissons la Conseillère en charge répondre de manière plus détaillée aux nombreuses questions de la Commission de gestion, par le biais d'une présentation lors de la prochaine séance plénière.

Suite à la présentation, la Commission de gestion propose au Conseil général de se prononcer sur ce compte d'investissement, afin de décider s'il faut l'accepter lors du budget ordinaire 2017, tel que présenté, ou dans le cadre d'une allocation extraordinaire proposée ultérieurement. En cas de volonté de report, un amendement devra être formulé lors de la séance du Conseil général.

349.501.00 p.95 Piste vita urbaine

La piste vita urbaine est-elle terminée?

A ce jour, la piste vita est terminée et homologuée (norme BPA).

490.561.00 p.96 Financement dispositif pré-hospitalier

A quoi correspond ce montant de 8'500 CHF qui apparaît au budget 2017?

Montant transmis par le canton et imputé anciennement directement dans le compte de fonctionnement, ce dernier devant être amorti immédiatement. Afin de respecter les dispositions cantonales ce montant doit d'abord être passé en investissement puis amortis par le compte n° 490.331.00. Anciennement le tout était comptabilisé dans le compte n° 490.361.00.

760.501.03 p.101 Falaises de Mex**760.661.03 p.102 Subventions cantonales Falaises de Mex**

A quoi correspond la dépense de 200'000 CHF du poste 760.501.03, qu'il convient de considérer conjointement aux subventions de 160'000 CHF du poste 760.661.03?

Il s'agit de l'installation de filets de protection au-dessus du village de Mex. Ce projet est subventionné à hauteur de 80 % par le canton.

860.501.10 p.104 Réseau basse tension

Au budget 2017, le montant de cette rubrique s'élève à 125'000 CHF. Les années précédentes la rubrique indiquait un montant de l'ordre de 25'000 CHF, soit 5 fois moins. Comment s'explique cette augmentation?

Ce montant est établi en fonction des investissements à réaliser. Notons pour 2017 un coût de CHF 80'000.- pour la station « Borette ».

4. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

4.1 Amortissements

211.331.00 p.24 Amortissement ordinaire Collège de la Tuilerie**300.331.00 p.30 Amortissement ordinaire Médiathèque**

Pourquoi un montant n'apparaît que dans les comptes 2015 et au budget 2017, mais pas au budget 2016? Si cela est dû à la règle des 10% appliquée sur l'ensemble des rubriques, le fait de ne pas amortir un poste sur une année fausse le suivi. L'imputation devrait être faite de la même manière chaque année, sinon il n'est plus possible d'avoir une bonne lisibilité au niveau des charges sur la durée. Une bonne idée serait de garder une certaine permanence sur l'ensemble et sur le détail.

610.331.03 p.54 Amortissement ordinaire Av. d'Againe

Cet amortissement passe de 270'280 CHF aux comptes 2015, à 600'000 CHF au budget 2016, puis 260'000 au budget 2017. L'évolution de l'imputation de cet amortissement sur les exercices 2015, 2016 et 2017 en fausse le suivi sur la durée. Dans le cas présent, il y a une

différence de 330'000 CHF entre les comptes 2015 et le budget 2016, et une différence de 340'000 CHF entre les budgets 2016 et 2017. C'est énorme.

Concernant le Collège de la Tuilerie et la Médiathèque, un amortissement sera effectué dans les comptes 2016. A l'avenir, le tableau des amortissements (joint avec le budget 2017) sera établi aussi bien pour les comptes que pour les budgets, ce qui facilitera le suivi sur le moyen-long terme. Les raisons de la fluctuation des montants d'amortissement sont les suivantes : la Commune doit amortir immédiatement (à 100%) les routes cantonales, afin que la Commune ne doivent pas amortir à moyen-long terme un bien qui appartient en fait au Canton; il faut ensuite répartir le reste des amortissements de sorte à atteindre un taux global d'amortissement de 10%. Par le passé, les taux d'amortissement ont pas mal fluctué, comme le souligne d'ailleurs la Commission de gestion. L'idée du Conseil municipal pour les prochains exercices, consiste à maintenir, à moyen-long terme, un taux identique pour tous les amortissements, sauf pour l'amortissement de l'Avenue d'Agaune, qui servira de tampon. Ceci permettra une meilleure lecture sur le moyen-long terme, en réduisant les fluctuations à l'amortissement de l'Avenue d'Agaune uniquement.

4.2 Réévaluation des biens du patrimoine financier

Un actif, qui est passé du patrimoine administratif au patrimoine financier, est-il réévalué?

Non, le montant figurant au bilan du patrimoine administratif est reporté tel quel au bilan du patrimoine financier, sans aucune réévaluation.

4.3 Gestion du réseau électrique

Suite à l'article paru dans le Nouvelliste du 10 octobre 2016, quelle est la stratégie de la gestion et de la propriété du réseau électrique après la retraite de la personne en charge? Y a-t-il une volonté ou un projet de vente du réseau électrique? Qu'est-il prévu au niveau de la gestion du réseau électrique? En cas de transfert de la gestion du réseau à la SEIC ou à une autre entité, la Commune resterait-elle propriétaire du réseau? Est-il possible d'obtenir les résultats d'une analyse, basée sur le modèle « avantages / inconvénients / risques / opportunités »? Une telle analyse a-t-elle déjà été effectuée?

Une étude est en cours concernant ce point. Toutefois, le Conseil municipal n'a pas encore pris de décision. Il est donc actuellement impossible d'en dire d'avantage, car cela ne serait que des hypothèses qui pourraient être contredites ou même refusées par le Conseil municipal. Le résultat de l'étude en cours sera donc donné en temps voulu.

4.4 Luminaires

Où en est le remplacement des luminaires traditionnels par des ampoules LED? Une différence / amélioration a-t-elle été constatée au niveau de la consommation en énergie?

Le remplacement est terminé en ce qui concerne le village d'Epinassey. Cela est également quasiment le cas pour le secteur « Ville ». Dès que ce dernier sera fini, les travaux débiteront sur le secteur des Cases. Un résultat plausible ne pourra être déterminé qu'après une année effective de consommation, mais on peut s'attendre à une amélioration.

4.5 Vente de l'énergie

Connaissons-nous le bénéfice réalisé par la Commune sur la vente de l'énergie? De quand date le dernier recalcul du timbre conjointement avec l'adaptation du tarif? Comment et par qui le timbre est-il calculé?

La marge nette totale estimée pour l'exercice 2016 est de 414'199 CHF (énergie : 205'110 CHF / timbre : 209'089 CHF). Selon exigence de l'EICom, les tarifs (acheminement et approvisionnement) doivent être calculés chaque année. Ce travail est réalisé par le bureau Quaranta Consulting.

4.6 calcul des investissements pour 2016 et 2017

Dans les commentaires sur les comptes d'investissement, à la page 87, le Conseil municipal annonce, pour 2017, des investissements nets de 1'640'500 CHF, après déduction des reports au budget 2017 des investissements non réalisés en 2016. La Commission de gestion souhaite aborder la question dans l'autre sens.

Etant donné les différents reports de 2016 à 2017, les investissements de l'année 2016 s'élèvent finalement à :

Investissements bruts prévus	9'971'700
Aula CO régional (reporté)	- 3'000'000
Salle sport CO régional (reporté)	- 4'500'000
Caserne pompier (reporté)	- 430'000
Groupe scolaire (reporté)	- 250'000
Investissements bruts effectifs	1'791'700
Recettes d'investissements	- 4'115'024
Investissements nets effectifs	- 2'323'324

Par voie de conséquence, les investissements bruts de l'année 2017 s'élèvent finalement à :

Investissements nets après déduction des reports 2016	1'640'500
Recettes d'investissements	1'370'000
Aula CO régional (report 2016)	3'000'000
Salle sport CO régional (report 2016)	4'500'000
Caserne pompier (report 2016)	430'000
Groupe scolaire (report 2016)	250'000
Investissements bruts effectifs	11'190'500
Recettes d'investissements	- 1'370'000
Investissement net effectifs	9'820.500

4.7 Remarque

Merci d'ajouter au glossaire les abréviations **ASP** (cf. commentaire p.9), **EICom** (cf. commentaire p.53), **PGEE** (cf. poste 710.661.00, p.101) et **RCCZ** (cf. poste 790.437.00).

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

A titre liminaire, la Commission de gestion tient à adresser ses remerciements au Président de la Commune, au Secrétaire municipal ainsi qu'aux Responsables des finances, car, au fil des sessions, les documents fournis par le Conseil municipal (comptes, budgets et annexes) contenaient de plus en plus d'informations utiles, en tenant compte, à chaque fois, des éléments supplémentaires que la Commission de gestion demandait d'ajouter.

A l'occasion de la dernière session de cette législature, en plus des analyses et des questions que nous présentons dans chaque rapport, nous nous sommes attardés sur l'analyse de l'endettement ainsi que sur le service de la dette.

Dans le tableau présenté en annexe, il ressort que l'endettement brut (dette totale avant déduction du patrimoine financier réalisable à sa valeur comptable) a fortement augmenté lors des derniers exercices, notamment en raison de la construction du nouveau cycle d'orientation (CO). L'endettement net par habitant, en prenant en compte la dette de l'association du CO (proportionnellement à sa part) s'élève ainsi à environ Fr. 6'300.- par habitant.

Il est vrai que l'endettement net serait plus faible en prenant en compte les actifs du patrimoine financier réalisable, à leurs valeurs vénales. Toutefois, hormis quelques biens immobiliers et participations dans des sociétés anonymes (Holdigaz par exemple), peu d'actifs pourraient être réalisés facilement dans le but de réduire la dette.

Nous avons également analysé les intérêts financiers relatifs aux emprunts à moyen et long terme. En effet, les taux actuels sont historiquement très bas et la démarche consistait à analyser les conséquences d'une hausse des taux d'intérêts à 5%.

A ce sujet, nous pouvons relever que la commune bénéficie actuellement de taux d'intérêt extrêmement intéressants, de l'ordre de 1.38% en moyenne, et nous ne pouvons que nous en réjouir. De plus, la plupart des emprunts sont bloqués à long terme, ce qui préserverait nos finances pendant quelques années en cas de hausse subite des taux.

Toutefois, ce qui nous semble inquiétant, c'est qu'en cas de hausse des taux moyens à 5%, la charge d'intérêt pour ces emprunts passerait d'environ Fr. 700'000.- à Fr. 2'230'000.-, soit une différence de Fr. 1'500'000.-, donc à peu près la marge d'autofinancement prévue pour les prochaines années.

Dans un tel cas, une forte hausse du coefficient d'impôt et une réduction importante des charges deviendraient inévitables.

Dès lors, nous invitons le conseil municipal à entreprendre des mesures afin de réduire l'endettement de notre commune.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Commission de gestion désire rappeler qu'elle a émis des réserves sur les deux comptes 303.365.001 - Centre d'animation La Dzèbe et 342.506.02 - Etude et réalisation espace jeux. Suite aux présentations qu'elle a sollicitées, la Commission de gestion devra prendre

position et décider si elle propose un amendement pour l'un ou l'autre de ces deux comptes. Elle invite le Conseil général à se prononcer sur ces deux comptes, afin de décider s'il faut maintenir au budget ordinaire 2017 ces deux montants tels que présentés, ou en proposer une modification pour le budget ordinaire 2017, en reportant la partie souhaitée à un budget extraordinaire présenté ultérieurement. Merci de vous référer aux chapitres du présent rapport traitant de ces deux comptes pour plus de précisions : page 3 pour le compte 303.365.001 - Centre d'animation La Dzèbe ; pages 8 et 9 pour le compte 342.506.02 - Etude et réalisation espace jeux.

Sous réserve d'une proposition d'amendement telle que précisée dans le paragraphe précédent, la Commission de gestion recommande au Conseil général, d'adopter le budget 2017 tel que présenté et d'accepter que le coefficient et l'indexation restent inchangés, respectivement à 1.25 et à 160%.

Saint-Maurice, le 12 décembre 2016,

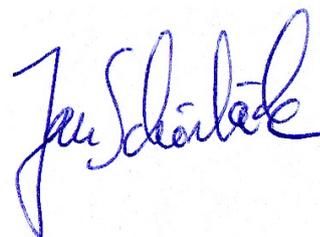
Le Président :

Dominique Robyr



Le Rapporteur :

Jan Schönbächler



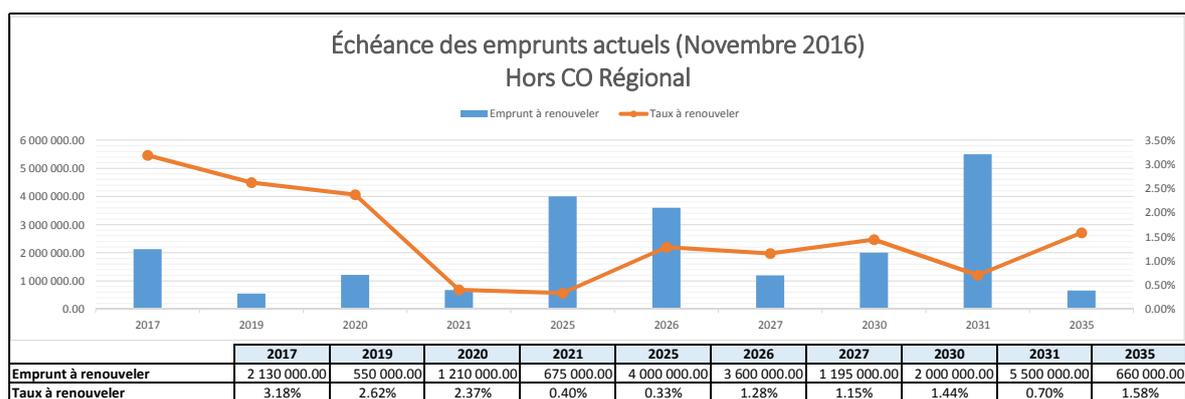
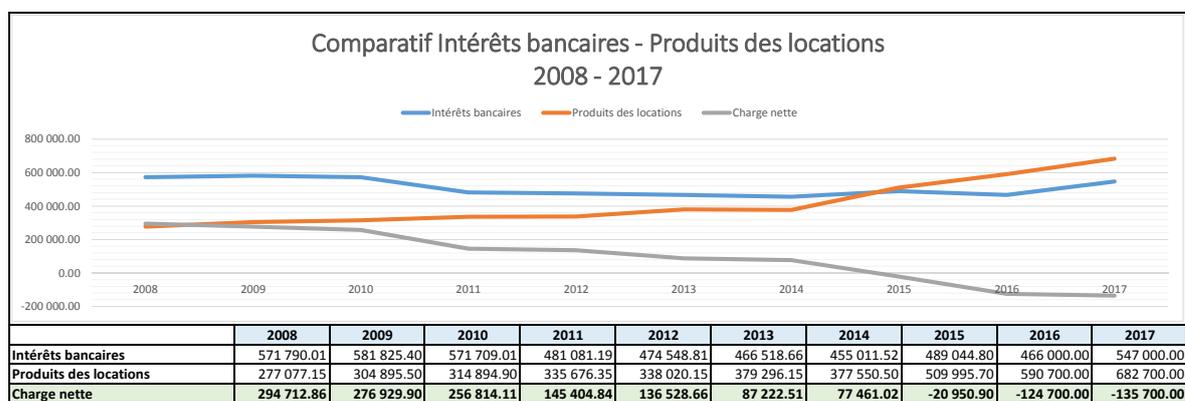
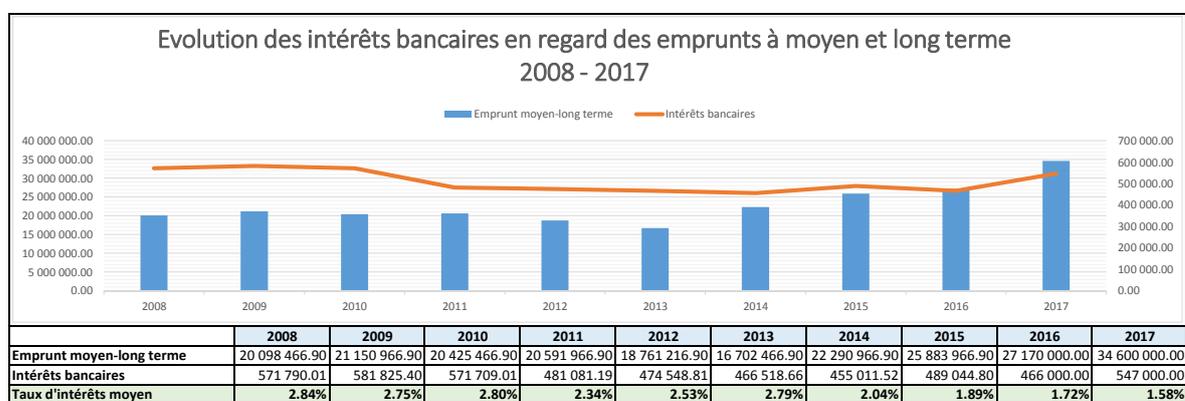
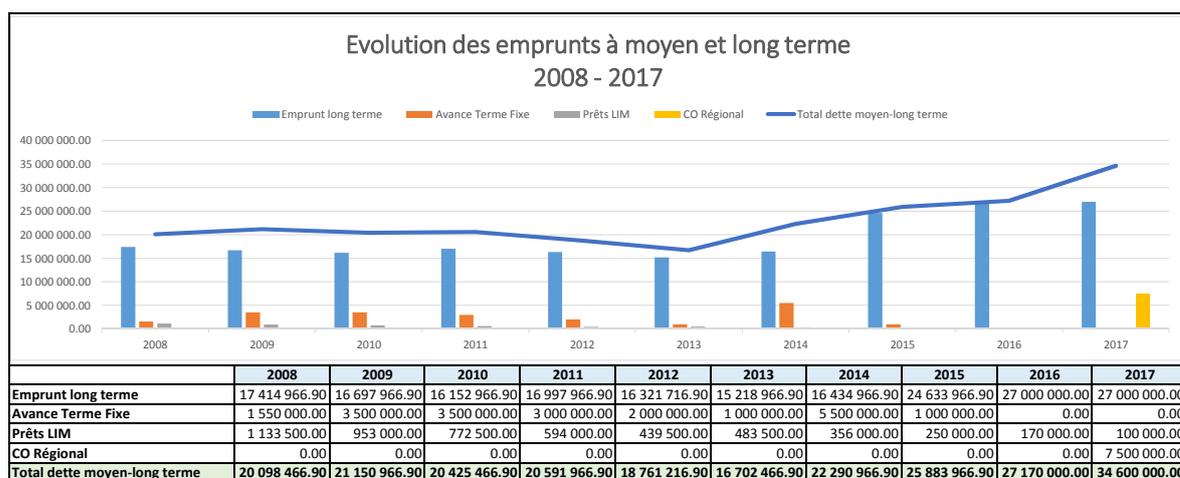
7. ANNEXES

Budget 2017 - Evolution de l'endettement									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Total dette	32'951'403	32'449'749	31'466'354	31'562'973	34'411'264	38'042'827	n/a	n/a	
Part communale CO (hors bilan et bilan dès 2017)					7'500'000	7'500'000	n/a	n/a	
Dette proportionnelle association CO (hors bilan)	-	-	-	-	10'000'000	10'000'000			
Total dette consolidée	32'951'403	32'449'749	31'466'354	31'562'973	51'911'264	55'542'827	0	0	
Patrimoine financier réalisable (valeur comptable)	21'853'170	22'031'653	22'773'709	23'518'146	23'669'510	27'674'892	n/n	n/a	
Endettement net consolidé (estimation)	11'098'233	10'418'096	8'692'645	8'044'827	28'241'754	27'867'935	30'250'000	28'450'000	
Nbre d'habitant	4'114	4'191	4'263	4'488	4'516	4'500	4'500	4'500	
Dette par habitant consolidée	2'698	2'486	2'039	1'793	6'254	6'193	6'722	6'322	
Estimations									

Budget 2017- Simulation de l'évolution des intérêts			
	Dette 2017	Intérêts 1.38% et 2.25%	Intérêts à 3%
Total dette Moyen/Long terme et CO part communale	34'600'000	477'480	1'038'000
Dette proportionnelle association CO (hors bilan)	10'000'000	225'000	300'000
Total dette consolidée	44'600'000	702'480	1'338'000
		Différence 6'35'520	Différence 1'527'520
			Intérêts à 5%
			1'730'000
			500'000
			2'230'000

COGEST robydomi

Tableau synoptique des emprunts à moyen et long terme



Situation des emprunts à long terme - Novembre 2016	
Période	Solde
2011-2026	1'500'000.00
2007-2027	550'000.00
2009-2019	700'000.00
2007-2017	1'014'000.00
2016-2021	675'000.00
2010-2020	1'650'000.00
2010-2017	558'476.10
2015-2035	1'933'000.00
2007-2017	686'000.00
2012-2027	1'256'250.00
2014-2034	1'800'000.00
2015-2030	2'000'000.00
2015-2027	1'000'000.00
2015-2025	4'000'000.00
2016-2026	2'100'000.00
2016-2031	5'500'000.00
Total	26'922'726.10
Taux moyen	1.38 %
Intérêts	372'002.20

Commentaires concernant le tableau synoptique des emprunts à moyen et long terme

Evolution des emprunts à moyen et long terme

Très peu d'évolution entre 2008 et 2013, avec même une baisse provisoire des emprunts entre 2012 et 2013 ; diminution liée à l'aide perçue pour la fusion avec Mex.

Dès 2014 et jusqu'à fin 2017, le recours aux emprunts augmentera de manière significative. Si plus de 40 % de cette augmentation est lié au CO Régional, le reste est imputable aux dossiers suivants : Avenue d'Agaune – Lavigerie – Bâtiments Tuilerie – Bâtiment Duc.

Evolution des intérêts bancaires en regard des emprunts à moyen et long terme

Quand bien même les emprunts ont augmenté d'environ CHF 14.5 millions entre 2008 et 2017, force est de constater que le compte de fonctionnement n'est pas impacté au niveau des intérêts bancaires, le taux de ces derniers ayant fortement chuté durant ladite période.

La charge d'intérêts reste donc à un niveau proche de CHF 550'000.—durant toute la période analysée.

Comparatif intérêts bancaires – produits des locations

Si la charge d'intérêts n'a pas évolué entre 2008 et 2017, il n'en est pas de même pour les locations relatives au patrimoine financier qui n'ont, quant à elles, pas cessé d'évoluer de manière positive. Ces dernières années, la mise à disposition progressive du bâtiment de Lavigerie accentue encore cet effet et permet au produit des locations du patrimoine financier de couvrir les charges d'intérêts de l'ensemble des emprunts communaux.

Échéance des emprunts actuels

En tenant compte que le taux moyen actuel des emprunts à long terme est de 1.38 %, notre attention est portée sur l'année 2025. A cette date, CHF 4.0 millions doivent être renouvelés avec un taux actuel des plus attractifs, puisqu'il se situe à 0.33 %. Un renouvellement à un taux supérieur semble plus que probable. Cet effet sera malgré tout atténué par le fait que nous devons renouveler en 2017 pour plus de CHF 2.0 millions d'emprunt à un taux actuels moyen de 3.18 %.

A terme, nous visons donc un taux d'intérêts moyen se situant entre 1.2 % et 1.6 %.

Emprunt futur – Nouvelle STEP

Actuellement 3 variantes sont à l'étude (nouvelle STEP à Lavey avec les communes de Lavey-Morcles et Vérossaz, nouvelle STEP à Bex avec en plus les communes de Bex et Gryon et finalement nouvelle STEP dans la région d'Aigle avec en plus les communes d'Aigle et Ollon.)

Les rapports seront rendus pour la fin de l'année et des décisions de choix de variante devraient être prises au début 2017. Selon les variantes, le coût à supporter par les communes de Vérossaz, Lavey-Morcles et Saint-Maurice devrait se situer entre CHF 13.5 et 16.5 millions, sous réserve du projet final.

A ce stade il est difficile de déterminer quel montant devra être cautionné par la commune de Saint-Maurice dès lors que ni la contribution de Rhône 3 au déplacement ni la subvention ne sont connues. Selon les premiers éléments transmis de manière informelle, et sous toute réserve, on peut estimer que la part nette de la commune de Saint-Maurice ne devrait pas excéder les CHF 6 millions. Le financement de ce montant devra être englobé dans les nouvelles taxes.

Saint-Maurice, le 21 novembre 2016



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE COMMISSION DE GESTION

BÂTIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER COMMUNAL

La Commission de gestion soumet au Conseil communal ses réflexions au sujet des biens affectés au patrimoine financier.

1. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE FINANCIER

Nous prions le Conseil communal, pour le budget 2017, de présenter au Conseil général une analyse au sujet de l'opportunité de mettre en valeur, voire de se séparer, de certains biens immobiliers figurant au patrimoine financier.

Cette analyse, basée sur le modèle « avantages / inconvénients / risques / opportunités » sera précédée par une brève description des actifs. Le document portera en particulier sur les biens suivants:

B10.123.00	Maison de La Pierre
B10.123.04	Central (bâtiment de la police)
B10.123.06	Bât. Rue Fernand Dubois
B10.120.100	parcelles 385 + partie 2410 les Îles
B10.123.107	ex-Arsenal du Scex

2. MISE EN VALEUR DU TERRAIN « EX-USINE DE CIMENT »

Qu'en est-il des Perris (B10.123.10 : parcelle 2375 Les Perris), soit de l'ancienne usine de ciment? Est-ce que quelque chose est en cours au niveau de la promotion économique notamment?

3. QUALIFICATION DU BÂTIMENT DE LAVIGERIE

La catégorisation du bâtiment de Lavigerie (B10.123.01) dans le patrimoine financier est-elle pertinente, sachant qu'il y a des obligations légales au niveau de la Commune qui découlent d'exigences cantonales? La partie du bâtiment dévolue au ministère public ne devrait-elle pas être remise dans le patrimoine administratif?

4. VALORISATION COMPTABLE DU TERRAIN DES PERRIÈRES

Concernant les terrains des Perrières (B10.123.102), nous constatons que la valeur au bilan (161'085 CHF) est supérieure à la valeur vénale (40'000 CHF). La valeur au bilan ne devrait-

elle pas être corrigée? Pourquoi n'y a-t-il pas d'amortissement? Merci d'ajouter une brève description de ce bien.

5. COMPÉTENCES INALIÉNABLES (RÈGLEMENT D'ORGANISATION)

Actuellement, toute dépense (y compris le transfert d'un bien du patrimoine administratif dans le patrimoine financier ou la vente d'un bien du patrimoine financier) supérieure à 5% des recettes brutes du dernier exercice (23'244'723 CHF aux comptes 2015), soit supérieure à 1'162'236 CHF, relève de la compétence du Conseil général (conformément à l'article 17 alinéa 2 de la loi sur les communes, repris dans l'article 3 alinéa 2 du règlement du conseil général - même teneur). Le Conseil général peut décider de réduire ce taux de moitié, c'est-à-dire de l'abaisser à 2.5% des recettes brutes du dernier exercice, soit 581'118 CHF.

La Commission de gestion propose au Conseil général de se poser la question de l'opportunité de réduire le taux de 5% à 2.5%, lors de la vente d'un bien, son transfert de patrimoine, ou tout autre dépense. Le cas échéant, une modification du règlement communal d'organisation serait nécessaire.

Bâtiments du patrimoine financier communal

Réponses à la Commission de Gestion

Mise en valeur du patrimoine financier

Le conseil municipal est conscient que la vente de l'ensemble des biens énumérés ci-dessous dégagerait des liquidités de l'ordre de CHF 5.0 millions. Cependant, la très bonne rentabilité actuelle de ces biens ainsi que la situation qui prévaut actuellement sur le marché des emprunts bancaires ne nécessite pas une remise en question quant à la nécessité de conserver ou non lesdits biens.

Malgré tout, il est intéressant d'avoir à l'esprit – par exemple lors de renouvellements d'emprunts futurs tels que ceux prévus en 2025 – que la Municipalité bénéficie de ce genre d'options permettant de maîtriser une forte augmentation éventuelle des charges d'intérêts. Une évolution de la structure du patrimoine immobilier (nouvel achat, transformation de bâtiment) pourrait amener à revoir cette stratégie.

Maison de la Pierre		Bâtiment Central		Rue Fernand Dubois	
2 appartements		7 appartements + Local Police		1 local professionnel avec bureau	
Valeur comptable	985 000.00	Valeur comptable	125 000.00	Valeur comptable	250 000.00
Valeur vénale	1 200 000.00	Valeur vénale	1 450 000.00	Valeur vénale	312 000.00
Réserves latentes	215 000.00	Réserves latentes	1 325 000.00	Réserves latentes	62 000.00
Dépenses annuelles	15 000.00	Dépenses annuelles	14 000.00	Dépenses annuelles	5 000.00
Recettes annuelles	56 000.00	Recettes annuelles	96 000.00	Recettes annuelles	17 000.00
Résultat annuel	41 000.00	Résultat annuel	82 000.00	Résultat annuel	12 000.00

Parcelles 386 et 2410		Ex-Arsenal du Scex		Récapitulatif	
19'900 m2 en attente dévelop.		Divers locaux mis en location		Totaux des 5 biens analysés	
Valeur comptable	1.00	Valeur comptable	185 000.00	Valeur comptable	1 545 000.00
Valeur vénale	1 700 000.00	Valeur vénale	400 000.00	Valeur vénale	5 062 000.00
Réserves latentes	1 700 000.00	Réserves latentes	215 000.00	Réserves latentes	3 517 000.00
Dépenses annuelles	0.00	Dépenses annuelles	2 000.00	Dépenses annuelles	36 000.00
Recettes annuelles	0.00	Recettes annuelles	24 000.00	Recettes annuelles	193 000.00
Résultat annuel	0.00	Résultat annuel	22 000.00	Résultat annuel	157 000.00

Base tableaux = comptes 2015

Mise en valeur du terrain « ex-usine de ciment »

Après l'abandon de certains projets par des entreprises privées et une première analyse du site quant aux surfaces utiles et aux équipements, un mandat a été confié au cabinet Wüest & Partner pour une analyse de marché et l'élaboration d'une stratégie de développement. Cette étude a proposé 4 scénarios (1. surface résidentielle ; 2. surfaces mixtes : maisons individuelles et bâtiments administratifs ; 3. surfaces commerciales et 4. Industrie et artisanat).

Bien que le scénario no 4 soit celui qui soit le moins intéressant au niveau de la seule valeur du terrain, le conseil municipal a choisi de le retenir dans la perspective du développement global de la ville. Depuis lors, l'entrée en vigueur de la LAT a confirmé indirectement la pertinence de ce choix. La poursuite de la stratégie de développement pourrait passer par la recherche de synergies avec le site HIAG (par exemple pour le développement d'un Ecoparc industriel) et / ou des collaborations avec les sites de la fondation « The Ark ». Selon le cabinet WP, l'horizon de développement de l'entier du périmètre est de 20 ans.

Cet horizon pour la mise en valeur totale du site est compatible avec le fait que l'investissement consenti par la commune pour l'acquisition du foncier n'implique aucune urgence de rentabilité. Le site a été acquis pour le prix de 680'000 francs. Ce montant est financé par un DDP annuel de CHF 38'000.-- ainsi que par la facturation de terre mise en décharge pour un total de l'ordre de CHF 415'000.--.

Bâtiments du patrimoine financier communal

Réponses à la Commission de Gestion

Qualification du bâtiment de Lavigerie

L'art. 40 de la Loi sur l'organisation de la justice prévoit que le Conseil d'Etat arrête les prestations à fournir par les communes où siège le Ministère public. L'art. 3 al. 2 du règlement d'exécution précise que la commune de siège met à disposition du ministère public les locaux nécessaires à une administration rationnelle et efficace de la Justice. Cette mise à disposition peut prendre plusieurs formes et la commune de siège n'a aucune obligation d'être elle-même propriétaire des locaux (l'art. 7 du règlement d'exécution traite notamment du cas dans lequel c'est l'Etat lui-même qui met des locaux à dispositions sur demande de la commune). Par exemple, les locaux du tribunal du district de Sierre sont propriété de la bourgeoisie et la commune paie un loyer qu'elle répartit entre les différentes communes du district conformément aux dispositions légales.

Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques (art. 36 al. 1 OFINCO). La mise à disposition des locaux du Ministère public ne constitue pas une tâche publique de la commune mais une règle de répartition financière des coûts entre Etat et communes. De plus, dans le cas du bâtiment Lavigerie, la Commune pourrait vendre l'immeuble à un tiers (par exemple une caisse de pension) et conclure un bail pour y maintenir l'office régional du Ministère public. L'aliénation du bâtiment Lavigerie pourrait donc se faire sans nuire à l'exécution d'une tâche publique. Il se justifie donc de classer le bâtiment Lavigerie dans le patrimoine financier communal.

Valorisation comptable du terrain des Perrières

La valeur vénale de l'ensemble des terrains figurant dans le compte n° B10.123.102 a sans nul doute été sous-évaluée lors de l'établissement du tableau de valorisation des biens du patrimoine financier. Il est vrai qu'après analyse de l'ensemble des biens appartenant à la Commune dans ce secteur et sans prise en compte des routes et chemins, nous constatons que la valeur cadastrale de ces parcelles s'élève à environ CHF 175'000.--, justifiant ainsi la valeur portée au bilan.

Terrain des Perrières	
Vigne	23 076.00
Place	20 823.00
Champ	67 044.00
Bois	33 068.00
Jardin	8 652.00
Inculte	2 664.00
Murgères	2 152.00
Bâtiment	17 333.00
Total	174 812.00